

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 20 Vendémiaire.

(Ere vulgaire)

Samedi 11 Octobre 1794.

A L L E M A G N E.

De Manheim, le 10 septembre.

L'électeur de Bavière a publié un édit portant que tout paysan qui se trouvera après neuf heures du soir dans les maisons publiques, sera, sans forme de procès, condamné à servir dans son armée. Cela va former un superbe corps de combattans.

Le duc de Saxe-Teschen, qui commande en chef l'armée des Cercles, vient d'envoyer ici un certain nombre de troupes pour la défense de cette ville.

Une partie de l'hôpital de l'armée autrichienne a été transférée à Weilbourg, où il se trouve déjà des lits préparés pour 600 malades.

La gazette de Wezel porte qu'un courrier a été expédié de Ham en Westphalie, à Veronne, où se trouve le frère de Capet, pour l'informer que le comte d'Artois a été invité par S. M. britannique de se rendre en Angleterre pour y concerter le plan de proclamer Louis XVII, de nommer Monsieur régent de France, & de mettre d'Artois à la tête d'une grande expédition sur les côtes de France, où les alliés comptent trouver une grande assistance de royalistes & de guerriers de la Vendée, qui n'attendent que l'apparition d'un secours pour se déclarer en faveur du royalisme.

Ces paragraphes ôtent quelque chose au désespoir qui assiege les émigrés français errans dans nos contrées.

A N G L E T E R R E

De Londres, le 20 septembre.

On écrit de Sheerness que le comte d'Artois & son fils aîné, le duc d'Angoulême, viennent d'y arriver de Rotterdam. Notre gouvernement les a invités à se rendre en Angleterre pour prendre le commandement d'un corps d'émigrés, qui doit tenter une descente sur les côtes de France. (Extrait du Times).

La riche flotte de l'Inde, escortée par les vaisseaux de ligne le *Samson* & le *Lion*, & composée de 19 navires, est heureusement arrivée à Portsmouth. Cette flotte donna dans la nuit, à la hauteur de Dormouth, au milieu de l'escadre de l'amiral Howe, y fit & en reçut quelques dommages; de sorte que cet amiral se vit contraint de rentrer, pour réparer ceux de ses vaisseaux qui avoient

le plus souffert de cet accident. L'*Aquilon*, le *Melampus* & la frégate la *Latona*, ont perdu quelques-uns de leurs mâts; & le *Triton* fut endommagé au point que le vaisseau de ligne le *Vénéral* se trouva obligé de le touer jusques dans le port.

Les premiers lieutenans de tous les vaisseaux de ligne de l'escadre de l'amiral Howe, ont été promus au grade de capitaine-commandant, par ordre du roi, & de préférence aux autres premiers lieutenans de la marine. Les lords de l'amirauté ont voulu récompenser ainsi le dévouement & le courage qu'ils ont montrés dans le dernier combat contre l'escadre française.

Les vaisseaux de guerre ci-dessous sont actuellement à Spithead :

Le Royal-Guillaume, de 80 canons; le *Canada*, l'*Alexandre* & le *Saturne*, de 74; le *Ruby*, de 64; l'*Adamant*, de 50; la *Flore*, de 36; le *Fox*, de 32; la *Cérés*, de 34; la *Vénus* & le *Stag*, de 32; la *Proserpine*, de 28; le *Thorn* & l'*Oreste*, de 18.

On rapporte que neuf vaisseaux de ligne français, avec des troupes à bord, sont partis de Brest pour les Indes occidentales, au commencement du mois dernier.

Les dernières lettres de Corogne portent qu'il y a sur cette côte environ douze frégates ou corsaires français qui ont pris plusieurs bâtimens anglais & les ont envoyés à Brest.

Les dernières lettres de l'Amérique annoncent que ces parages fourmillent de corsaires français.

Le *Mercur*, capitaine Pringle, de Sunderland; le *Duc de Pankworth*, capitaine Bulfinch; l'*Industrie*, capitaine Crow, ont été pris par les Français à Saint-Sébastien, avec 22 bâtimens espagnols.

Le *Commerce*, pour Bilbao, escorté par l'*America* & le *Caristor*, est arrivé avec ce dernier bâtiment à la Corogne.

Le *Duc-d'Alcudia*, paquebot parti de Falmouth, le 12 août, n'étoit pas encore arrivé à la Corogne le 30.

La *Julie*, allant de Guernesey en Espagne, & le *Lively*, capitaine Leroy, de Guernesey à Gibraltar, ont été pris & menés dans les ports de France.

L'*Echange*, capitaine Thompson, de Gallipoli à Exeter; le *Baron de Grovestien*, capitaine Chfic, de la Martinique à Londres; l'*Elisabeth*, capitaine Davis, de Londonderry à Malaga, & quelques autres bâtimens, ont été pris & envoyés à Brest.

La Fanny, capitaine Templeman, de Londres à Gremade, a été pris & conduit à Brest.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 13 vendémiaire (six octobre vieux style).

Toutes les cloches de cette ville nous annoncent la brillante victoire remportée le 11 de ce mois, par l'armée de Sambre & Meuse, contre les autrichiens qui s'étoient retranchés en avant de Juliers & de la Roere, dans la vue sans doute de retarder leur retraite au-delà du Rhin. A la suite de ces succès brillans, la ville & le château de Juliers ont été pris avec une immense quantité d'artillerie & de munitions de guerre de toute espèce. L'armée républicaine poursuit l'épée dans les reins les autrichiens, qui se replient avec précipitation sur Berghem, & de-là sur Cologne. La majeure partie de la cavalerie française est aux trousses de l'arrière-garde ennemie, qu'elle harcele continuellement, & à qui elle fait un grand nombre de prisonniers.

Quant au siège de Maëstricht, les travaux pour la construction des retranchemens & des batteries, se continuent avec toute la rapidité possible. La garnison de cette place a fait avant-hier une vigoureuse sortie, au nombre d'environ 4 mille hommes; mais après une action assez sanglante, elle fut repoussée avec beaucoup de perte.

Les ouvrages devant Bois-le-Duc ont été poussés avec une telle rapidité, & cela malgré la difficulté du terrain, qu'un grand nombre de batteries se trouvent perfectionnées, & ont déjà même endommagés quelques ouvrages extérieurs de la place, pendant que le bombardement détruit l'intérieur.

Cette nuit il est passé par ici, un convoi considérable de munitions de guerre, consistant au-delà de deux cents charriots chargés de bombes, boulets, poudres & autres objets. La moitié se rend devant Maëstricht, & l'autre moitié devant Bois-le-Duc.

Le magistrat de cette ville a fait publier un avertissement, par lequel le public est instruit que la foire aura lieu à Bruxelles comme les autres années: en conséquence les marchands forains sont invités de s'y rendre comme de coutume.

Voici des proclamations & ordonnances nouvelles:

Les représentans du peuple envoyés près les armées du Nord et de Sambre et Meuse.

Voulant terminer toutes les difficultés & les entraves qui résultent de la diversité des prix déterminés par le *maximum* particulier de chaque province, ou arrondissement de la Belgique & autres pays conquis; arrêtent ce qui suit:

Art. I. Le *maximum* de Lille sera suivi dans toute la Belgique & autres pays conquis, ainsi que dans le département provisoire de Gemmappe & le pays de Liège, pour toutes les matières, marchandises, grains, boissons & autres denrées généralement quelconques: auquel effet il sera envoyé des exemplaires dudit *maximum* en nombre suffisant aux magistrats des chefs-lieux des villes & châtellenies, qui seront tenus de lui donner la plus grande publicité, dans tous les lieux de leurs dépendances & arrondissemens, en faisant d'abord publier &

afficher dans les deux langues, par-tout où il sera nécessaire, le prix des denrées & autres objets de première nécessité, & ainsi successivement de toutes les autres denrées & marchandises.

II. Tous les objets non compris dans le *maximum* de Lille seront maximés par les représentans du peuple, sur les demandes & observations qui leur seront faites par les magistrats des chefs-lieux des villes & châtellenies.

Il en sera de même relativement aux bois qui ont tous jours été vendus à un prix plus élevé dans la Belgique.

III. Le présent arrêté sera imprimé dans les deux langues, lu, publié & affiché par-tout où besoin sera. Toutes les autorités civiles & militaires tiendront la main à son exécution, & en rendront compte aux représentans du peuple à Bruxelles.

Signé, FRÉCINE, BELLEGARDE, N. HAUSSMANN & BRIEZ.

Les représentans du peuple près les armées du Nord et de Sambre et Meuse.

Voulant que le peuple ne souffre pas de l'augmentation des membres de la municipalité de Bruxelles, tant pour les frais que pour l'expédition de la justice, autorisent cette municipalité à se séparer en deux sections pour la judicature des causes sommisses au tribunal des envois.

Signé, N. HAUSSMANN.

Ainsi fait & publié à la grande bréteque de cette ville, en présence de l'amman, bourguemestres, échevins, trésoriers, receveurs & conseil de la ville de Bruxelles, ce 4 octobre 1794.

Signé, J. F. DE MENDIVIL.

Les représentans du peuple près les armées du Nord et de Sambre et Meuse.

Pour donner plus de facilité & d'accélération aux fonctions dont est chargé le magistrat de Bruxelles, l'autorise à déléguer provisoirement à des membres du large conseil, à son choix, la partie de ses fonctions qui ne consistent qu'en pures formalités, telles que la présence aux ventes, inventaires, scellés, pesage, mesurage, recherches & visites domiciliaires des ammans, & autres fonctions de cette nature.

Signé, N. HAUSSMANN & BRIEZ.

Ainsi fait & publié à la grande bréteque de cette ville, en présence de l'amman, bourguemestres, échevins, trésoriers, receveurs & conseil de la ville de Bruxelles, ce 4 octobre 1794.

Signé, H. VAN LANGHENDONCK.

F R A N C E.

De Paris, le 20 vendémiaire.

L'arrêté du comité de salut public, relatif aux subsistances, produit déjà dans cette commune un effet salutaire, & le peuple en éprouve quelque allègement dans ses précédentes privations: aussi plus de calme est le fruit de ces dispositions du gouvernement, vers lequel tout doit se rallier, malgré les clameurs écrites de certains esprits exaspérés. Ces esprits, chassés du tourbillon qui les enveloppoit dans toutes les affaires de la dernière faction, ne peuvent s'accoutumer au calme, tant ils avoient préché auparavant que les moyens extrêmes étoient la

sauf-garde de la liberté publique. Mais ce système exagéré, dont on a fait une fâcheuse expérience, a rectifié bien des idées, & le peuple pense plus que jamais que le moyen le plus sûr d'arriver au bonheur est de concentrer sa confiance dans la convention nationale & dans le gouvernement lui-même; il commence à être persuadé que c'est de l'unité de son action qu'il recevra des avantages qu'il a vainement cherchés à la suite de tant d'agitations qui l'ont en même-temps trompé, & qui ont embarrassé, au grand dam de la chose publique, la marche générale vers le but proposé.

De plus on a reconnu que les exagérateurs desservent vigoureusement la cause de la liberté, en faisant croire au peuple que sa possession est infiniment difficile à obtenir. Les rigoristes ne furent jamais aimés ni en morale, ni en politique, ni en ordre social, parce que le rigorisme & le despotisme sont presque des frères, & que la généralité des hommes, comme l'a dit un de nos grands politiques, n'est pas susceptible d'embrasser l'état de perfection.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Du 19 vendémiaire.

E. J. F. Chicusse-Vilpey, 43 ans, né à Lorgues, département du Var, cultivateur & négociant à Fréjus, même département; accusé d'avoir employé des manœuvres tendantes à propager le système liberticide du fédéralisme, d'avoir entretenu des intelligences avec les rebelles de Lyon, &c.; ces faits n'étant pas constants, a été acquitté & mis en liberté.

SALLE ÉGALITÉ.

Du même jour.

R. M. L. Loubers, 41 ans, né à Toulouse, ex-avocat & ex-juge du tribunal de district de Toulouse, accusé, mais non convaincu de propos & manœuvres tendans à propager le fédéralisme, & à provoquer la dissolution de la république, a été acquitté & mis en liberté.

CHAMBRE DU CONSEIL.

Du 18 vendémiaire.

F. M. Blondau, 56 ans, née à Paris, veuve de Roland, rue Montmartre;

A. L. N. Bérule, 41 ans, née à Paris, veuve de la Tour-du-Pin-Chambly;

A. P. F. Bérule, 26 ans, né à Grenoble, ci-devant noble;

M. A. Thibault, 22 ans, née à Baume, département du Doubs;

J. D. Trevey, 50 ans, né à Arbois;

J. Vauron, 46 ans, né à Mendeur, départ. de la Haute-Saône;

L. A. Tronche, 37 ans, né à Sauze, demeurant à Figoniers, départ. des Alpes;

M. I. Barrer, 17 ans, né à Schélestat, départ. du Bas-Rhin, batelier;

L. Poussin, 36 ans, né à Lullerin, département de la Meurthe;

L. A. V. Collardeau, 38 ans, né à Roc-Libre, départ. des Ardennes;

L. J. B. Boucher, 42 ans, né à Bonneville;

J. B. Chauveau, 55 ans, né à Saint-Maurice, départ. d'Eure & Loire;

A. C. Duquesnoy, 37 ans, né à Briey, ex-constituant, cultivateur à Vaux, départ. de la Moselle;

P. L. Beuis, 60 ans, né à Bresse, départ. du Var, cultivateur;

P. Carmentran, 27 ans, né à Tonncuse, dép. du Lot, garçon cordier;

S. Caillet, 59 ans, née à Verry, départ. de la Marne, veuve de Briolaud, brûleur d'eau-de-vie;

A. Rotau, 29 ans, né à Bourgneuf, dép. de la Charente, labourcur;

Ont été mis en liberté.

P. A. Dulac, 38 ans, né à Alby, ex-noble, ex-prêtre, à Castres, attendu qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui, mais qu'il est suspect, d'après les renseignements donnés par le conseil révolutionnaire de Castres, il restera détenu en vertu de la loi du 17 septembre.

Du 19.

P. Crochet, 22 ans, né à d'Archaupt, dép. du Mont-Blanc, demeurant à Carrouge;

P. Athase-Lapointe, 40 ans, né à Bors, départ. des Basses-Pyrénées;

J. Gavet, 67 ans, né à Forez, dép. de Haute-Marne, cultivateur & maire d'Ageville;

F. Cordier, 64 ans, gouvernante de Gavet;

J. N. Depinoy, 37 ans, né à Rethel, tapissier-fripier, rue Forais, au Marais;

J. B. Lauson, 55 ans, greffier du juge-de-paix de Pithiviers;

N. R. Gauffe, 53 ans, cordonnier à Beauvais;

E. Lecomte, 40 ans;

A. Lecourt, 60 ans, nés à Monleymont, départ. du Mont-Blanc, domiciliés à Beauvais;

C. A. Sivard-Beaulieu, 52 ans, ex-lieutenant-général du baillage de Valognes;

J. R. Lecauf-Bonneville, 35 ans, demeurant à Valognes;

A. C. F. Maillard, 73 ans, née à Nancy, ex-marquise, veuve d'Harvourt, demeurant à Valognes;

L. L. F. Brancas-Lauragais, 52 ans, né & demeurant à Paris,

Ont été mis en liberté.

(*La suite à demain.*)

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de CAMBACÈRES.

Séance du 19 vendémiaire.

Lakanal prévient la convention que les restes de J. J. Rousseau doivent être transférés aujourd'hui, à deux heures, dans le Jardin National, pour être placés sous un monument érigé à cet effet: il propose de nommer pour cet effet, une députation de dix membres, de laquelle seroit le citoyen Deleyre, qui jouissoit de l'estime & de l'amitié du philosophe Genevois. — Cette proposition est décrétée.

La convention décrète qu'elle se réunira demain, à 9

heures du matin, pour assister à la fête de la translation du corps de Rousseau au Panthéon.

« L'adresse de la convention au peuple Français, dit Thuriot, va porter un coup terrible aux fripons & à tous ceux qui trament la perte de la patrie : les nouvelles que vient de recevoir le comité de salut public ne sont pas moins accablantes pour eux. L'armée de Sambre & Meuse est partie des bords de la Roër, pour profiter de la victoire de Juliers. Divisée en trois colonnes, l'une s'est dirigée par Bonn, l'autre sur Dusseldorff & l'autre sur Cologne. Après avoir chassé les avant-postes ennemis, les républicains ont fait les approches de Dusseldorff & y jettent des bombes ; cette ville est en feu.

« L'armée française est en possession de Cologne : nous y avons trouvé une artillerie nombreuse, un arsenal qu'on dit le mieux fourni de l'Europe, & de très-vastes magasins.

» Ainsi notre objet est rempli : l'ennemi a été forcé de repasser le Rhin & de nous abandonner les lieux les plus avantageux pour les quartiers d'hiver.

» Ce qui s'est passé à Cologne est une preuve incontestable que tous les peuples abhorrent le joug du despotisme, & qu'il est juste de séparer leur cause de celle des rois. Les habitans de Cologne ont accueilli les soldats républicains par les plus vives expressions de l'admiration & de l'allégresse ; il sembloit qu'ils vouloient être associés à leur gloire. Ce grand exemple de prise de possession, & ceux qui doivent le suivre, encourageront les peuples à demander compte enfin du sang versé pour la tyrannie, & donneront de l'énergie à ceux qui chérissent les grands principes..... Que la convention nationale reste à la hauteur où elle est, & c'en est fait des ennemis de la république. » — Ce rapport est souvent interrompu par des acclamations.

Thuriot donne lecture d'une dépêche du représentant du peuple Gilet, datée de Cologne le 16 vendémiaire. — « Hier, écrit Gilet, l'armée est entrée dans Cologne aux acclamations d'un peuple immense qui se pressoit sur notre passage. L'ennemi avoit, la nuit précédente, passé le Rhin sur des ponts au-dessus de cette ville. L'armée jouit de ses glorieux travaux en voyant l'ennemi au-delà du fleuve : les ennemis sont encore plus contents de voir cette barrière entre eux & nous..... Je vous envoie les clefs de Cologne, de Juliers & d'Aix-la-Chapelle. » — Vifs applaudissemens.

La convention décrète que l'armée de Sambre & Meuse ne cesse de bien mériter de la patrie : le rapport de Thuriot & la dépêche de Gilet seront insérés au bulletin & envoyés à toutes les armées de la république.

Richard paroît à la tribune : « L'armée du Nord & celle de Sambre & Meuse marchent toujours de concert ; & quand l'une gagne une victoire, l'autre y répond par une victoire. Voici le rapport du télégraphe, transmission de Lille, 19 vendémiaire, au matin.

« Bois-le-Duc est au pouvoir de la république : la garnison a été faite prisonnière de guerre, & sera échangée pour un pareil nombre de républicains, excepté » 408 émigrés, qui doivent être livrés pour leur faire

» subir la peine portée par la loi. — Acclamations & applaudissemens universels.

La convention nationale déclare que l'armée du Nord ne cesse de bien mériter de la patrie : ce décret lui sera transmis par la voie du télégraphe. Insertion du rapport au bulletin & envoi à toutes les armées.

Les représentans & les spectateurs étoient dans la plus vive allégresse : Duhem se plaint ; il se plaint de ce que onze cents émigrés pris à Valenciennes n'ont pas été jugés encore ; il dit que, dans le district de Cambrai, les fermiers des ci-devant nobles & moines s'agitent pour procurer à plusieurs émigrés des certificats de résidence : il demande que les émigrés trouvés dans les villes conquises soient jugés dans les 24 heures, & que dans les 24 heures aussi, les généraux rendent compte de l'exécution de ces jugemens. Duhem se plaint encore des pamphlets du jour.

Merlin, de Douay, observe que les émigrés, pris les armes à la main, sont jugés sur-le-champ par une commission militaire, & subissent, immédiatement après le jugement, la peine due à leurs crimes, & que les autres sont renvoyés aux tribunaux criminels, conformément à la loi ; qu'en en a usé ainsi à Valenciennes, d'où 800 émigrés ont été envoyés au tribunal criminel du département du Nord ; que si ce tribunal n'a pas terminé leur affaire, c'est qu'il est parmi eux des hommes qui ne sont pas proprement émigrés, & qu'il faut distinguer quoi qu'ils soient aussi très-coupables ; & que d'ailleurs ce tribunal est celui de toute la république qui se trouve le plus occupé.

Richard observe aussi que, bien loin de sentir quelques mouvemens d'indulgence pour les émigrés, les républicains se font une fête d'exterminer cette race exécrationnelle. A Ypres, les Autrichiens voulaient sauver des émigrés de distinction, en les déguisant avec beaucoup d'art ; la pénétration de nos soldats l'emporta sur la finesse de l'ennemi : les émigrés furent découverts & fusillés. A Nieupoort, 700 de ces lâches scélérats ont été exterminés : à l'Ecluse, il y en avoit 500, cinq seulement ont pu échapper. « Ainsi, ajoute Richard, ni la convention, ni le peuple français ne doivent avoir des inquiétudes sur ce point. » — Vifs applaudissemens.

Sur la motion de Merlin, de Douay, la convention charge le représentant du peuple Bertier, d'organiser dans le tribunal criminel du département du Nord une section spécialement chargée de juger les émigrés & ceux qui, dans les places reprises, ont accepté des fonctions publiques de la part de l'ennemi : le tribunal rendra compte, década par década, de l'état des procédures à cet égard.

Guyton-Morveau donne lecture du bulletin de la première marche des élèves de Mars. — Cette pièce sera insérée au bulletin de correspondance.

Le citoyen Duvernay, connu par une histoire philosophique de la Sorbonne, & détenu sans motifs depuis onze mois, envoie à la convention une nouvelle *Vie de Voltaire*, fruit de ses loisirs ; il demande la liberté. — L'ouvrage est renvoyé au comité d'instruction publique, & la pétition à celui de sûreté générale.